



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Conseil général de Vétroz
M. Xavier Berthouzoz
Mme Sara Felley

1963 Vétroz

Dossier traité par :
Stéphane Papilloud
079 220 49 40
stephane.papilloud@vetroz.ch

Vétroz, le 17 janvier 2022

Réponse à la question de Sara Felley et Xavier Berthouzoz concernant la gestion du trafic routier dans nos rues communales durant les travaux de la route cantonale

Madame la Conseillère générale,
Monsieur le Conseiller général,

Par la présente, nous donnons suite à votre question écrite, dans laquelle vous mentionnez votre souci quant aux nuisances de circulation que l'aménagement de la T9 pourrait provoquer dans notre village. Après un examen approfondi de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

Au stade actuel, aucune mesure ferme n'a été décidée, les ingénieurs responsables des travaux n'ayant pas encore été confirmés ; cela devrait aboutir vers la fin janvier 2022.

Le maître d'œuvre principal est le canton du Valais par le service de la mobilité, en étroite collaboration avec la commune. Il va de soi que nous aurons un regard sévère sur toutes mesures entreprises en ce qui concerne la circulation en générale. Nous n'avons aucun doute de pouvoir entretenir une parfaite collaboration avec Messieurs Sauthier et Pasquier sur ce sujet.

Vous comprendrez aisément que des déviations vers le sud vont devoir être mise en place et que de ce fait, nous ne pouvons pas instaurer toutes les mesures soumises par le rapport de Team+, du moins durant les deux années prévues pour la durée des travaux de la T9.

A la fin des travaux de la T9, l'avenue de la Gare, dans toute la zone urbanisée sera limitée à 30 km/h, selon les décisions contenues dans la mise en enquête des aménagements de la T9.

En espérant avoir répondu au plus près de vos interrogations et en tenant à préciser que nous ne manquerons pas de communiquer avec le Conseil général et les citoyens sur l'avancement de la mise en place de ce gigantesque chantier, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz


Le Président
Olivier Cottagnoud


Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz